



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

22 GA

WHC/19/22.GA/INF.8

Paris, le 21 novembre 2019

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGT-DEUXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO
27-28 novembre 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Suivi et mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la Gouvernance telles qu'approuvées par la Conférence générale

INF 8 : Consultations avec les organes directeurs sur le projet de Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)

RÉSUMÉ

Le présent document d'information décrit en détail le processus de consultation avec les organes directeurs des Conventions sur le projet de Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5).

Ce document d'information doit être lu conjointement avec le document de travail WHC/19/22.GA/8.

I. CONTEXTE

1. Conformément à la recommandation 74 du Groupe de travail sur la Gouvernance, approuvée par la Conférence générale (résolution 39 C/87), les organes internationaux et intergouvernementaux (OII) de l'UNESCO « devraient avoir la possibilité de soumettre des contributions formelles à la Stratégie à moyen terme (C/4), ainsi qu'au Projet de programme et de budget (C/5), de l'UNESCO ».
2. Dans le cadre du pilier 3 de la Transformation stratégique à l'initiative de la Directrice générale, il a été précisé que « les ADG mettront à profit les réunions prévues par les organes directeurs des instituts de catégorie 1, ainsi que par les conventions et programmes internationaux et intergouvernementaux, afin d'assurer leur participation et leur contribution au processus de réflexion stratégique... ».
3. La préparation du projet de Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) est un processus consultatif de haut niveau avec les principaux partenaires et parties prenantes de l'UNESCO, notamment les États membres, les ONG, les OIG et les organisations intergouvernementales. Les OII peuvent apporter leur contribution à l'élaboration des documents C/4 et C/5, le cas échéant, notamment par le biais d'un point à l'ordre du jour ou d'une consultation écrite.

II. CALENDRIER ET CONTRIBUTIONS

4. Le processus de consultation est structuré autour d'un calendrier spécifique et implique plusieurs étapes.
5. Compte tenu de ce calendrier, un processus de consultation en ligne répondant à des questions spécifiques est proposé et le Secrétariat fournira de plus amples informations en temps voulu. Le Secrétariat sera ainsi en mesure de recueillir les réponses et de préparer un rapport de synthèse.
6. Le rapport de synthèse des consultations sera par la suite transmis au Sous-Directeur général pour la culture et repris dans la contribution du Secteur aux propositions préliminaires de la Directrice générale sur le 41 C/4 et le 41 C/5.

Année
0**Étape 0: Travaux préparatoires**

Mai – novembre

- Consultations et échanges avec les organes directeurs ;
- Recommandations du Conseil exécutif puis décision de la Conférence générale concernant la feuille de route et les orientations stratégiques générales pour les futurs documents C/4 et C/5.

Année
1**Étape 1: Consultations de la Directrice générale**

Janvier – juin

- Le Rapport stratégique sur les résultats est présenté au Conseil exécutif à sa session de printemps en vue de nourrir la réflexion sur les futurs Stratégie et Programme.
- La Directrice générale lance des consultations avec les États membres et les Membres associés, les OIG et les ONG aux niveaux national, régional et mondial. [Ces consultations se tiennent une fois par quadriennium pour le C/5 et une fois tous les huit ans pour le C/4.]
- Les résultats des consultations éclairent les propositions préliminaires de la Directrice générale pour les documents C/4 et C/5 qui sont présentées au Conseil exécutif à la session d'automne suivante, accompagnées par des rapports des consultations.

Étape 2: Session du Conseil exécutif

Automne

- Le Conseil exécutif examine les propositions préliminaires de la Directrice générale pour les documents C/4 et C/5 et adopte une décision qui définit un cadre et des orientations stratégiques à l'intention de la Directrice générale pour la formulation du C/4 et du C/5.

Année
2**Étape 3: Conseil exécutif**

Printemps

- Les projets complets de C/4 et de C/5 sont soumis au Conseil exécutif pour examen et recommandations à la Conférence générale (document C/6).

Étape 4: Consultations avec les États membres (sur le projet de C/5)

Été

- Les projets complets de C/4 et de C/5, ainsi que le document C/6 contenant les recommandations du Conseil exécutif, sont distribués à tous les États membres au moins trois mois avant l'ouverture de la session de la Conférence générale. Les États membres sont invités à proposer des amendements (modifications, suppressions ou ajouts) au texte des résolutions déjà rédigées figurant au Volume 1 du C/5, conformément à l'article 79 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

Étape 5: Session du Conseil exécutif

Automne

- Le Conseil exécutif poursuit l'examen du C/4 et du C/5, et adopte sa décision en formulant de nouvelles observations et recommandations à ce sujet (document C/6 Addendum).

Étape 6: Session de la Conférence générale

- La Conférence générale examine les projets de C/4 et de C/5 à la lumière des recommandations du Conseil exécutif (C/6 et Addendum) ainsi que des projets d'amendement soumis par les États membres, et adopte les documents C/4 et C/5.

FIN DES CONSULTATIONSAnnée
3**Étape 7: Nouvel exercice biennal : mise en œuvre**

Janvier

- Le Secrétariat publie les documents C/4 et C/5 approuvés.
- Lancement de la mise en œuvre du C/4 et du C/5.